



KERIALIS

INFORMATION CORONAVIRUS



CORONAVIRUS : Comment suis-je pris en charge ?

Madame, Monsieur,

Le coronavirus COVID-19 est au cœur de l'actualité et soulève de nombreuses questions et interrogations. A cet effet, nous tenons à renforcer notre engagement à vos côtés.

Nous vous rappelons que vos contrats Santé et Prévoyance KERIALIS incluent une prise en charge de cette maladie.

Les arrêts de travail émis à la suite de mesures d'isolements sont également pris en charge dans le cadre de vos garanties liées à votre contrat. Les délais de franchise restent identiques (15 ou 30 jours selon votre contrat).

Nous vous invitons à vous informer sur les mesures adressées aux employeurs et aux salariés sur les sites du [Ministère du Travail](#) et du [gouvernement](#) pour suivre l'évolution.

En l'absence de symptôme, le gouvernement a mis à disposition un numéro vert pour toutes questions relatives au COVID-19



Numéro vert : 0 800 130 000

Ouvert 24h/24 et 7j/7

En cas de symptôme tel que fièvre, toux, problèmes respiratoires, et/ou que vous avez été en contact avec une personne contaminée ou qui revient d'une zone contaminée, ne vous déplacez pas chez le médecin ou aux urgences mais **contacter le 15**